

Gouvernement Militaire Français de Berlin



Mon histoire aurait pu être banale : celle d'un petit fonctionnaire ou assimilé parachuté au milieu d'évènements :

Officier français, je me retrouve, par hasard, au ministère des Affaires étrangères appelé par les personnels du cru, le « Département ». Je dois y créer un bureau des « affaires militaires et réservées » dont la mission principale est de traiter de l'administration des militaires à l'étranger. Ceux-ci sont dits « Hors budget de la défense ». Cela veut dire que ces militaires, affectés dans des missions militaires (groupes implantés dans des pays étrangers, soit auprès d'ambassades, soit indépendants mais en relation étroite avec les ambassades par l'intermédiaire des attachés militaires. Leur mission est de former des personnels militaires locaux dans le cadre d'accords de coopération ou de vente de matériels militaires) sont mis en place par le ministère de la Défense, rémunérés par ce ministère mais sur crédits du ministère des Affaires étrangères. Ceux-ci sont délégués par mon bureau. Ces militaires appartiennent aux 3 armées (Terre, Air, Mer) et aux services dont la Gendarmerie.

Je suis un an et demi plus tard, à l'issue de ma carrière militaire, engagé dans ce ministère en qualité de chargé de mission.

Je suis dans un service dont le directeur est responsable des affaires administratives et financières pour ce ministère (rue La Pérouse à quelques mètres de l'Arc de Triomphe) : confection du budget, rémunérations des personnels, marchés du ministère, bureau des voyages, une agence de voyage, etc.... et entre

autres dossiers, la tutelle financière du **Gouvernement militaire français de Berlin (GMFB)**.

A cet effet est constitué un groupe de tutelle composé d'un contrôleur général des armées, défendant les intérêts du ministère de la Défense, du contrôleur financier du ministère de la Défense, représentant le ministère du Budget et des Finances et mon directeur, chef du groupe. Berlin se trouvant dans « la sphère militaire », le dossier tenu jusqu'alors par le chef du bureau des rémunérations m'est proposé. Le directeur n'y voit que des avantages.

Deux séjours en Allemagne auraient dû me donner l'occasion de visiter Berlin ce qui a été permis à ma famille. Moi, toujours une manœuvre à faire ou un empêchement quelconque. Bref, cela me permet de me déplacer deux à trois fois l'an. Départ Paris vers Berlin Tegel, aéroport qui relève de l'autorité française. Une seule fois, le parcours se fera par la route. D'abord, Paris-Baden-Baden par avion, puis Baden-Baden-Berlin par la route avec un chauffeur émérite Dominique H... Il se reconnaîtra.

Ma mission est claire. Je travaille en étroite collaboration avec la D.A.A.F (direction des affaires administratives et financières) de Berlin dont le directeur relève du personnel du ministère des Affaires étrangères (et son adjoint plus tard).

Le GMFB propose un budget au groupe de tutelle. Il prend en compte la présence française à Berlin et ses coûts. Je suis chargé de l'étudier, seul dans un premier temps (bien aidé en cela par la DAAF), puis avec une collègue du ministère de la Défense travaillant auprès du contrôleur financier près le ministre de la Défense, un an plus tard. Il s'agit de relever les incohérences, puis de proposer une réunion du groupe de tutelle dans nos murs. Les problèmes y sont traités. Le contrôleur général qui connaît bien les problèmes militaires berlinois défend l'administration militaire. Le contrôleur financier regarde si les demandes entrent bien dans la philosophie et la réglementation française. Je suis le rapporteur de ce groupe. A ce titre, et à l'issue de cette réunion, je propose à la signature des membres du groupe un compte-rendu. Les remarques soulevées sont envoyées à Berlin pour réponse éventuelle et mise en œuvre. Une réunion à Berlin est ensuite programmée pour écouter d'éventuelles nouvelles propositions. Acceptées ou non, elles font l'objet d'un nouveau compte-rendu soumis à la signature des membres du groupe. Cela scelle définitivement le budget annuel.

Pour le déplacement, je suis chargé de prendre les contacts nécessaires pour un bon déroulement du séjour : 48 ou 72 heures. Un programme nous est proposé. Il est souvent remanié, les programmes festifs étant parfois plus évidents que les temps de travail. Cela fait partie du jeu !

Enfin finalisé, le budget est envoyé à l'Ambassadeur de France en RFA pour présentation et imposition aux autorités allemandes, pour être plus précis au Sénat de Berlin. Pourquoi dis-je **imposer** aux autorités allemandes ? Parce que les FODI telle est la dénomination de ce budget : « Frais d'occupation et dépenses imposées ». N'oublions pas que nous sommes encore en occupation à Berlin. Par contre, nous ne le sommes plus en Allemagne. Les troupes françaises y restent avec l'accord des Allemands qui ne devaient pas se réarmer. Dans le temps, nous nous situons avant l'avènement de la chute du Mur. Après, la situation changera. Ce n'est pas malice que de le dire.

Je découvre à travers ces FODI, la gestion d'une ville : « J'ai l'impression d'être le maire d'une ville », disait le général François Cann, le gouverneur militaire de l'époque. Sauf que le groupe de tutelle avait toute latitude pour « shooter » une dépense qui lui paraissait incongrue. Disons-le clairement, bien qu'en occupation à Berlin, la France entretient des relations cordiales avec les autorités fédérales, les deux Présidents se rencontrent souvent. Il est donc dans l'optique du ministère des Affaires Etrangères qu'il n'y ait aucun dérapage, qu'aucune dépense ne soit un jour source de conflits. Pourtant, le détail des dépenses ne sont pas présentées au Sénat de Berlin. Un chiffre global lui est donné pour qu'ensuite la somme soit versée auprès du comptable public français à Baden-Baden auprès de la Paierie générale.



Pourtant pour comprendre toutes ces subtilités financières, il m'a fallu d'abord étudier et comprendre ce qu'était le GMFB.

Imaginez d'abord une ville, mais une ville de garnison où la conduite est assurée par des militaires et des civils de diverses administrations à leur suite. Cette ville possède un aéroport, une gare, des écoles, des magasins, un centre hospitalier, un bureau de poste, des salles de spectacle, des hôtels... les résidences du gouverneur, du ministre délégué du ministère des Affaires Etrangères, son adjoint, et de l'Ambassadeur. Sans oublier les maisons du culte et la Gendarmerie. Et tous ces coûts de fonctionnement sont supportés par la nation allemande. Rappelons également que les Français ne sont pas seuls. Chaque nation alliée détient une partie de la ville et vit aussi aux dépens des Allemands.

Et voilà ce que j'ai pu lire et apprendre sur les Forces françaises à Berlin. Mais si vous allez sur internet, vous retrouverez facilement ce qui va suivre.

2 mai 1945

L'armée soviétique occupe entièrement Berlin.

8 mai 1945

Au quartier général soviétique de Karlshorst (Berlin Lichtenberg), la capitulation de l'Allemagne nazie est signée par le général Keitel. L'Allemagne est amputée de 114 000 km² et est partagée entre 4 zones d'occupation : l'Ouest pour l'Union Soviétique, le Sud-ouest pour les USA, l'Ouest pour l'Angleterre et le Nord-ouest pour la France. Berlin est divisé en 4 secteurs dirigés par un organisme interallié : la Kommandatura. La ville n'est plus qu'un tas de décombres. Le nombre d'habitants a presque diminué de moitié.

5 juin 1945

Le général Eisenhower, le maréchal Montgomery, le général De Lattre de Tassigny et le maréchal Schaulow annoncent à Köpenick que le commandement militaire Interallié de Berlin prendra en charge le gouvernement allemand. L'Allemagne, ainsi que Berlin, est divisée en secteurs alliés.

3 juillet 1945

En application du protocole de Londres du 12 septembre 1944, les troupes alliées font leur entrée dans Berlin le 3 juillet 1945. Les premières unités françaises, composées d'éléments précurseurs de la 1ère armée, 800 soldats et 60 officiers arrivent avec le général de Beauschesne. Aucun secteur précis ne leur étant affecté, ils obtiendront après une journée l'autorisation du gouvernement anglais, de stationner temporairement à Schulzendorf (quartier de Heiligensee).

7 juillet 1945

Le 7 juillet, la première mission française arrive à Reinickendorf. Le secteur français, attribué à partir des deux arrondissements Wedding et Reinickendorf est alloué à partir du 12 août aux français.

Les forces françaises appartiennent à la 1ère Division Blindée. Elles sont composées des éléments suivants :

- le 1er escadron du 3ème Régiment de Chasseurs d'Afrique,*
- le 1er escadron du 9ème Régiment de Chasseurs d'Afrique,*
- la 1ère compagnie du Premier Régiment de Zouaves,*
- la 1ère compagnie du 3ème régiment de zouaves,*
- un élément d'Etat-major.*

Ils forment les éléments précurseurs.

Dans les jours suivants, arrivent une compagnie du génie, des éléments motorisés du 49ème bataillon d'Infanterie, des blindés du 7ème régiment de chasseurs d'Afrique, une compagnie de transmissions (816ème) et un hôpital de campagne (425ème).

Elles ne s'installeront au quartier Napoléon, ancienne caserne "Régiment Général Göring" qu'à partir du 18 août 1945, car seuls 20% des bâtiments du quartier sont encore utilisables.

Entre juillet 1945 et mai 1947 sont enregistrés vingt arrivées de régiments, compagnies ou détachements, quatorze départs, quatre relèves, deux dissolutions, celles des 151ème et 101ème régiments du génie, enfin une constitution, celle du premier régiment du génie.

12 aout 1945

Attribution de deux arrondissements Wedding et Reinickendorf aux français (initialement prévus dans le secteur britannique). Les Forces françaises s'installeront au quartier Napoléon, ancienne caserne " Göring" qu'à partir du 18 août 1945, (3/4 des bâtiments du quartier étant inutilisables).

Les autorités militaires anglaises remettent officiellement les deux arrondissements au général de Beauchesne, premier gouverneur militaire français à Berlin. Une prise d'armes a lieu pour cette occasion sur la Müllerstraße, à la limite

des deux arrondissements de Wedding et Mitte, à l'est du pont du S-Bahn, face à la patinoire de Wedding actuellement.

11 juillet 1945

Installation de la Komendatura (commandement militaire Interalliée de Berlin) à Dahlem.

17 juillet 1945 : Division au sein des Alliés : les deux camps

Le 17 juillet s'ouvrit la Conférence de Potsdam qui va officialiser ces divisions, tout en les accentuant, et ce, même si L'Allemagne est alors dirigée par un organisme commun, la "Commission de contrôle".

Les Alliés n'ayant pas été capable de s'entendre sur la forme de régime politique qu'ils considéraient comme souhaitable pour la future Allemagne, chaque occupant commença à agir pour son propre compte et dans son propre intérêt, ce qui conduisit rapidement l'URSS à faire cavalier seul puis à boycotter les réunions quadripartites.

30 août 1945

Le Conseil de Contrôle Allié s'installe dans l'édifice de l'ancien Kammergericht (haute cour provinciale de Berlin) à Schöneberg.

LE GMFB (Gouvernement militaire Français de Berlin)

Afin de coordonner leurs activités de contrôle de l'Allemagne vaincue, les gouvernements des puissances alliés mettent en place diverses structures par les accords de Londres du 30 novembre 1944. La France n'y adhère que le 1er mai 1945.

Un premier organisme allié a autorité sur l'ensemble des zones occupées. Il regroupe « les quatre commandants en chef agissant ensemble en corps constitué » et est dénommé conseil de contrôle, assisté d'un « Comité de coordination » et de dix « Directoires » (jouant le rôle de ministères). Tout le personnel français de ces différents organismes y participant est appelé dès 1945 Groupement des Forces Françaises du Conseil de Contrôle puis Groupe Français du Conseil de Contrôle et Administration du Grand Berlin (GFCC).

20 juin 1948

Réforme monétaire, création du Deutsche Mark qui remplace le Reichmarck

23 juin 1948

Peu avant minuit, toutes les lumières de l'agglomération berlinoise s'éteignent. Les autorités soviétiques d'occupation viennent d'arrêter la gigantesque centrale électrique de la ville.

24 juin 1948

Début du blocus de Berlin. Tous les accès routiers, ferroviaires et fluviaux sont coupés. Les Alliés commencent un pont aérien afin de mettre fin au blocus de Berlin.

29 octobre 1948

Soit 85 jours après le début des travaux, le premier appareil atterrit à Tegel.

12 Mai 1949

Fin du blocus de Berlin après 462 jours.

23 mai 1949

La République Fédérale Allemande (RFA) est fondée à Bonn.

16 juin 1949

Le conseil de contrôle est officiellement dissous lorsque les trois zones occidentales donnent naissance à la République Fédérale Allemande. Il est remplacé par une commission alliée. Le Haut-commissaire français en Allemagne, l'ambassadeur André François PONCET assure alors l'autorité, exercée jusque-là par le commandant en chef.

7 octobre 1949

Suite à la fondation de la " Deutschen Demokratischen Republik ", Berlin-Ouest devient la capitale de la RDA (DDR). Le gouvernement de la DDR installe son siège dans la partie ouest de la ville. Les Berlinoises peuvent cependant toujours accéder à Berlin-Ouest sans problèmes, pour y travailler par exemple.

17 juin 1953

Soulèvement est-berlinois. L'armée russe écrase rapidement le soulèvement avec des chars d'assaut.

13 août 1961

Début de construction du Mur de Berlin, le Mur de la Honte. Seulement quelques postes de contrôle sont installés : Bornholmer Straße, Chausseestraße, Invalidenstraße, Friedrichstraße/Chepoint Charlie, Heinrich-heine-Straße et Sonnenallee. La station de Friedrichstraße est aussi ouverte dans le territoire russe, et plus tard celle de Oberbaumbrücke aussi.

24 août 1961

La première victime du mur est Günter Liftin, qui fait son attentat à Humboldthafen.

17 août 1962

Peter Fechter est blessé par des gardes de frontière RDA et meure près du Checkpoint Charlie entre les deux territoires berlinois.

19 décembre 1963

Un accord de laissez-passer Est conclu en 1963, après la visite de John F. Kennedy. Les premiers laissez-passer permettent aux citoyens ouest-berlinois de visiter Berlin de l'Est pour une journée. La gare de Friedrichstrasse, avec sa grosse salle d'attente appelée "Le palais des larmes", jouait à l'époque un rôle central.

1968

Le mur temporaire est remplacé par le mur de béton caractérisé par son tuyau sur le haut. Il mesure 3.60m de hauteur.

21 décembre 1972

Grâce à l'Ostpolitik (politique de l'Est), le Grundlagenvertrag (Traité fondamental) est signé par la RFA et la RDA. Dans ce traité la RFA respecte la RDA comme état souverain. Les deux états ouvrent des "missions permanentes" (et non des ambassades).

LE GMFB et le CSFB (Commandement du Secteur Français de Berlin):

*Afin de coordonner leurs activités de contrôle de l'Allemagne vaincue, les gouvernements des puissances alliées mettent en place diverses structures par les accords de Londres du 30 novembre 1944. La France n'y adhère que le 1^{er} mai 1945. Un premier organisme allié a autorité sur l'ensemble des zones occupées. Il regroupe « les quatre commandants en chef agissant ensemble en corps constitué » et est dénommé conseil de contrôle, assisté d'un « Comité de coordination » et de dix « Directoires » (jouant le rôle de ministères). Tout le personnel français de ces différents organismes y participant est appelé dès 1945 Groupement des Forces Françaises du Conseil de Contrôle puis Groupe Français du Conseil de Contrôle et Administration du Grand Berlin (**GFCC**).*

La ville elle-même était dirigée par une Kommandantur interalliée et divisée en quatre secteurs dont chacun était confié à un des Alliés. Le secteur français couvrait les deux districts de Reinickendorf et Wedding (initialement prévus dans le secteur britannique) et était administré par le « Gouvernement Militaire français de Berlin) GMFB.

Le secteur français couvrait les deux districts de Reinickendorf et Wedding (initialement prévus dans le secteur britannique) et était administré par le « Gouvernement Militaire français de Berlin) GMFB.

Le 16 juin 1949, le conseil de contrôle est officiellement dissous lorsque les trois zones occidentales donnent naissance à la République Fédérale Allemande, il est remplacé par une Haute commission alliée. Le haut commissaire français en Allemagne, l'ambassadeur André François PONCET assure alors l'autorité exercée jusque là par le commandant en chef.

Le gouvernement militaire français de Berlin comporte à peu près l'organigramme suivant:

- Le commandement F.F.S.B (général COMFOR),*
- le cabinet du général,*
- la cellule de coordination ,*
- l'AKB ou la Kommandatura Interalliée de Berlin,*
- l'ASB Allied Staff Berlin ou Alliierten Stabes Berlin (l'état-major Interallié) appelé aussi EMAB (état major allié de Berlin),*
- le détachement de liaison,*
- l'état major et ses quatre bureaux (E.M.B1, E.M.B2, E.M.B3, E.M.B4),*
- le détachement du quartier général (Q.G),*
- le service général,*
- le bureau de garnison.*

La fonction "combat" des forces fût assurée par un régiment d'infanterie, un régiment de l'arme blindée cavalerie et une compagnie du génie, ces forces forment le GROUPEMENT TERRE. Les éléments AIR sont formés par la base aérienne 165 de Berlin-Tegel.

LE 46ème REGIMENT d'INFANTERIE

Il participe à l'occupation de l'Allemagne en Rhénanie de 1945 à 1947 avant de venir occuper Berlin le 4 novembre 1947. Il y assurera les missions de souveraineté puis de protection de la ville.

Durant le blocus son statut change, il devient autonome et forme corps le 25 décembre 1948. C'est un régiment d'appelés, spécialisé dans le combat en zone urbaine. Il sera équipé de véhicules de l'avant blindés (VAB), de mortiers de 120 mm, de missiles antichars MILAN et de canons de 20mm antiaériens. Depuis juillet 1949, la formation musicale fanfare de la 10ème demi-brigade est transformée en musique du corps. Elle s'efforcera de défendre une haute réputation et maintiendra une image de rigueur, de richesse et d'originalité digne de la France à Berlin.

La musique du 46 constituera la section autonome de défense antiaérienne du corps (SADAA).

La musique qui a tenu garnison à Berlin pendant 40 ans appartenant au Régiment de la Tour d'Auvergne, le 46^{ème} R.I. dont les noms inscrits sur son drapeau sont particulièrement éloquents.

La 110ème COMPAGNIE du GENIE :

La 110ème compagnie du génie, appui indispensable des deux régiments, est issue de la section créée à Berlin en 1969. (Dès 1945, le génie français poursuit les travaux de remise en état du quartier Napoléon, ces réfections s'échelonneront sur une dizaine d'années, en partie à cause du blocus de 1948-1949).

Emanation de la 1ère compagnie du 10ème régiment du génie de Spire, elle prendra le nom de 110ème compagnie du génie le 1er août 1985. Jusqu'au 15 mars 1990, date de son rattachement au groupement de soutien des forces, elle assura la mission "combat" de la direction du génie.

Le GROUPEMENT des SERVICES:

Le 1er avril 1968, une nouvelle structure est donnée aux forces françaises de Berlin avec la création d'un groupement des forces aux ordres du Colonel adjoint pour le commandement des troupes et services du secteur français de Berlin.

Ce groupe prendra l'appellation de groupement de soutien le 1er juillet 1991. Cette formation assurera le soutien administratif et technique de l'ensemble du groupement terre des forces françaises stationnées à Berlin.

La fonction "soutien" regroupe l'ensemble des services qui permettront d'assurer le bon fonctionnement du quartier Napoléon. L'entretien des infrastructures et la mise en oeuvre des installations techniques dépendront de la direction du génie. Les déplacements (bus, véhicules et train militaire relèveront de la direction des transports et de la circulation de Berlin (DTCB). L'alimentation et l'habillement seront du ressort du 501ème établissement mixte des subsistances et de l'habillement (EMSH), anciennement gestion mixte subsistance habillement 300 (304ème Intendance). D'autres services ayant des missions spécifiques compléteront cette structure, parmi eux le centre hospitalier des armées Pasteur (CHA), le bureau payeur, le bureau postal militaire (BMP 600) en place depuis 1945, la direction du matériel (DDM), la direction des télécommunications et systèmes d'information

(DTSI) dont la 11ème compagnie légère de Transmissions (11ème CLT), dont la station de retransmission de la radio française (France Inter) à Berlin située dans la cité Foch, tous les différents restaurants et mess (cantine allemande, mess du sergent Brocard, cercle de Lattre de Tassigny), la direction des affaires administratives et financières (DAAF), le service des affaires générales (SAG)...

Certaines composantes des forces se trouvent en dehors du quartier Napoléon. Il s'agit de la **gendarmerie** (C'est à la gendarmerie que sera confiée toutes les cérémonies protocolaires des relèves montantes ou descendantes des tours de garde de la France auprès des troupes alliées à la prison militaire de Spandau) et de la **base aérienne**.

La DTMVF devenue DTGB (DIRECTION des TRANSPORTS) :

Pour la petite communauté française, le train militaire français de Berlin (**TMFB**) reste le lien le plus tangible avec l'hexagone. Pendant les premières années, les américains accordent aux français l'hospitalité dans leur gare de Wannsee, au sud-ouest de la ville. Mais en avril 1947, le gouvernement militaire doit se mettre en quête d'un propre emplacement. Le choix de Tegel, bien situé au cœur du secteur français, s'impose. La direction du génie met rapidement en place les infrastructures nécessaires. Le 6 décembre 1947, le bâtiment principal, qui évoque quelque peu le pays basque avec ses colombages bruns sur fond de couleur crème, est inauguré en présence du général Ganeval. Ce bâtiment recevra les voyageurs du TMFB durant 47 ans, le train effectuant trois allers et retours hebdomadaires entre Strasbourg et la gare française de Berlin-Tegel. Quittant Tegel chaque mardi, jeudi et samedi soir vers 17 heures, il arrivera en retour de Strasbourg les lundi, jeudi et samedi matin vers 7 heures 30 et sera accueilli au son de l'air célèbre de « Berliner-Luft » par les haut-parleurs de la gare. Le 30 août 1994 sera officiellement célébré le dernier départ du train de la gare de Tegel avec à sa tête la locomotive à vapeur 65-1057, pour faire vibrer une dernière fois le cœur des amis de la société ferroviaire allemande. En réalité, le 17 septembre 1994, un dernier Train Militaire Français de Berlin au départ de la gare française de Tegel effectuera l'ultime voyage Berlin - Strasbourg ramenant les contingents de la classe 1993/12 derniers éléments des troupes françaises stationnées à Berlin, vers la métropole. En Août 1994, un wagon aux couleurs du TMFB rejoint par convoi exceptionnel routier le musée des alliés de Berlin, depuis il est exposé au musée...

LES ORGANISMES ADAPTES DES FORCES FRANCAISES :

La D.A.A.F (direction des affaires administratives et financières) comporte la direction, le service des affaires générales, le service du logement, le service du personnel (avec le bureau du personnel allemand (PCA)), le service informatique, les affaires financières (crédit FODI), les douanes et la section juridique. les organismes adaptés comprendront également le P.P.S.D (poste de protection et de sécurité de la défense), le service de santé (hôpital des armées "Louis Pasteur"), l'infirmerie de garnison, le centre médical de Foch (dispensaire familial), le district social, le détachement des essences, le bureau FZ (bureau d'immatriculation des

voitures françaises à Berlin), le bureau payeur (BP), le bureau postal militaire (BPM), la CAT (compagnie auxiliaire de transports), la CLT (compagnie légère des transmissions), la DSM (direction du service du matériel) devenue (D.D.M), le GSMT (groupement des services du matériel des transmissions), les aumoneries.

A ces organismes suivent tout un ensemble d'environnement :

La paierie particulière de Berlin, les économats "Pasteur, Foch, Guynemer", les écoles françaises "Saint-Exupéry, La Fontaine, Victor Hugo", le collège "Voltaire", le Collège Français de Berlin de Berlin-Tiergarten, le centre TALMA, le pavillon du lac, les hôtels extérieurs, l'aiglon, le centre français de Wedding, les cercles de Lattre de Tassigny et sergent Brocard, les foyers d'armée "Napoléon et Berthézène", les jardins d'enfants et garderie, la pharmacie et diverses associations dont la 1145ème section des médaillés militaires et l'ACCSB (association des clubs culturels et sportifs de Berlin), les associations de parents d'élèves, les bureaux d'assurances (GAN, BAMAFI) et les bibliothèques. Toute cette structure ne changera pas jusqu'au 3 octobre 1990, date de la réunification de l'Allemagne et de la suspension des droits et responsabilités des alliés sur Berlin. A cette date le secteur français de Berlin disparaît.

L'ensemble du dispositif français, le Groupement des Forces du Secteur Français de Berlin (G.F.S.F.B) maintenu sur place à la demande des autorités allemandes prend l'appellation de " Forces Françaises Stationnées à Berlin " (F.F.S.B).

En effet le statut de Berlin prenant fin le 31 octobre 1990, avec l'unification allemande, un accord de stationnement bilatéral franco-allemand ayant été signé le 25 septembre, prenant comme base de départ l'ultime réunion des 4 + 2 à Moscou le 12 septembre 1990, consacrant la fin de la guerre froide. Quand à sa durée, son article 10 stipulait qu'aucune modification ni amendement ne pouvant être introduit ou présenté avant 12 mois révolus, soit le 12 septembre 1991. Et, l'article 11 mentionnait que cette modification ou amendement ne pouvant être suivi d'effet avant 12 mois révolus soit le 12 septembre 1992.

Les troupes françaises sont donc à Berlin à la demande du gouvernement allemand, à la lettre et en l'état jusqu'au 12 septembre 1992, et dans l'esprit jusqu'au 31 décembre 1994, par symétrie avec la présence soviétique sur le sol allemand.

C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité, que des troupes victorieuses passent successivement et en parfaite transition de la condition de forces d'occupation, à celles de forces de protection puis à celles de forces invitées.

L'ensemble du dispositif français sera opérationnel jusqu'au 31 mars 1994, les 46ème régiment d'infanterie et 11ème régiment de chasseurs seront dissous et radiés de l'ordre de bataille le 14 septembre 1994 à 24 heures.

Les clefs du quartier Napoléon seront remises aux autorités allemandes de la Bundeswehr le 28 septembre 1994 par les éléments liquidateurs des Forces, dont le

colonel Rousselet, lesquels descendront pour la dernière fois les couleurs françaises flottantes depuis 1945 à l'entrée du quartier Napoléon.

Le 5 janvier 1995, le quartier Napoléon prendra le nom de " Julius-Leber-Kaserne" en hommage au politicien allemand, soldat, social démocrate et militant de la résistance Julius Leber, exécuté à la prison de Berlin-Plötzensee cinquante ans auparavant le 5 janvier 1945. Cette caserne redevenue allemande abritera le VBK 100 (l'Etat major et la Compagnie de Commandement 100) une Compagnie de sécurité, le Bataillon de la garde du ministère de la défense, le Corps de musique de l'armée, une partie du Corps des transmissions de l'armée, le Centre de santé de Berlin, une Compagnie de l'école de santé, la Centrale de l'institut de santé, le Corps des subsistances Est, le Commandement de la brigade sanitaire Est, une Compagnie de la brigade sanitaire Est, le Bataillon sanitaire 410, le Bataillon des transmissions de campagne 430 et elle abritera aussi le ministère de la défense allemande....

Pendant presque un demi siècle, de juillet 1945 à septembre 1994, ce sont environ 120.000 soldats français qui furent stationnés à Berlin. En premier en tant que force d'occupation de la ville, puis au début de la guerre froide en tant que force de protection de Berlin et de ses habitants. Enfin en 1990, force invitée sur un territoire étranger redevenu souverain, les forces françaises stationnées à Berlin porteront témoignage de la présence de la France au coeur même d'une Europe où la géographie a retrouvé ses droits et pris le pas sur les querelles de l'Histoire.

Quelques dates :

5 février 1989

Chris Gueffroy, âgé de vingt ans, devient la dernière victime du mur.

7 octobre 1989

Le président de l'Union Soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, visite Berlin pour célébrer le quarantième anniversaire de la fondation de la RDA.

4 novembre 1989

Soulèvement des citoyens RDA sur Alexanderplatz, près d'un million de personnes se rassemblent.

9 novembre 1989 Le mur tombe.

Des citoyens de DDR fuyaient déjà depuis quelques mois en Hongrie lorsque le Mur de Berlin fut soudainement ouvert. La ville entière, le pays tout entier célèbre cette grande nouvelle. Les citoyens de l'ancienne DDR peuvent se déplacer désormais librement.



3 octobre 1990 : Réunification

Le général commandant les forces française de Berlin, portait jusqu'à cette date du 3 octobre 1990, le titre de Gouverneur Militaire Français de Berlin. Ce rôle étant devenu caduc avec la réunification allemande, il portera le titre de Commandant des Forces Françaises Stationnées à Berlin (le CFFSB). Il sera assisté dans cette fonction par un état-major qui aura sous ses ordres directs un détachement de sécurité.

Après la réunification de l'Allemagne, Berlin reprit sa place de capitale allemande.

Depuis 1999, Berlin est redevenu le siège du gouvernement et ainsi le centre de la politique allemande. Le Parlement siège depuis le 19 avril 1999 au Parlement fédéral (Bundestag), qui se trouve dans le Reichstag transformé par Sir Norman Foster.

A l'occasion du 10ème anniversaire du départ des troupes d'occupation et de protection de Berlin et de l'Allemagne, un dépôt de gerbes eut lieu le samedi 12 juin 2004 au mémorial "**BERLIN DANKT FRANKREICH**" (Berlin remercie la France) créé par l'architecte, peintre et sculpteur suisse Max Bill, inauguré le 7 septembre 1994 et situé devant l'entrée de la Julius-Leber-Kaserne (ancien Quartier Napoléon).

Ces dix huit blocs de granit aux couleurs françaises et allemandes symbolisent la solidarité que décerne la population berlinoise à la France, en l'honneur du demi-siècle de protection; cette sculpture étendue sur deux fois six mètres fût financée par une collecte locale des deux arrondissements Wedding et Reinickendorf...

Le 22 novembre 2005 à 17 heures, est inaugurée une nouvelle illumination nocturne et tricolore du mémorial, rendant toute la splendeur au monument.

Les unités françaises à Berlin qui ne constituent pas encore de régiment à l'époque portaient presque toutes des écussons de l'emblème de la France avec la croix de la libération, sur des uniformes fournis par les deux alliés anglais et américains. Un écusson, insigne en tissu brodé en fil ou en cannetille est porté à 3 cm en dessous de la couture de l'épaule, sur la manche gauche par les forces françaises d'occupation du Grand Berlin.

Ce premier insigne du gouvernement militaire français (GMF) comporte le cercle rouge des troupes anglaises (sans doute en signe de remerciement), il est typique avec la croix de la libération.

Il côtoie les écussons des TOA (troupes d'occupation de l'Allemagne), des forces de la libération (comportant la croix de Lorraine), du G.M.Z.F.O (Gouvernement Militaire de la Zone Française d'Occupation), les insignes du C.C.F.A (Commandement en Chef Français en Allemagne), les insignes de la MMAA (Mission Militaire pour les Affaires Allemandes), les insignes de l'AMFA (Administration Militaire Française en Allemagne).

En même temps apparaît un insigne du GMB (Gouvernement Militaire de Berlin) de la zone de découpage définitif (zone A de Berlin) le M du GMB étant caché par l'ours de Berlin. Il est remplacé par un écusson du Groupe des Français (G.D.F.) comportant déjà les symboles de celui du Conseil de Contrôle.

En 1945 le premier détachement du GFCC, la section de cartographie occupait dès septembre 1945 un bâtiment situé au 67 Sigismundkorso à Frohau, puis un bâtiment au centre Jeanne d'Arc situé 268 Ruppiner Chaussee à Schulzendorf zu Heiligensee, (témoignage en 2007 de Mr Henri Cottu Berlin 8/8/1945 – 10/9/1950, lequel assista le 15 août 1945 à l'unique défilé des quatre occupants).

La section réalisa un modèle spécifique en forme d'écu arrondi sur sa partie supérieure rappelant les écussons américains, sur fond de deux couleurs bleu à gauche et rouge à droite, sur sa partie inférieure sur fond blanc ; le pourtour du grand Berlin représenté par l'inversion des deux couleurs rouge à gauche et bleu à droite comportant l'inscription BERLIN en majuscules noires, surmonté des quatre lettres en jaune majuscules G F dans la partie bleu pour Groupe Français et C C dans la partie rouge pour Conseil de Contrôle, séparées par points jaunes. Il existe plusieurs modèles de cet écusson en tissu et un en métal réalisé par Monsieur Cottu.

A l'époque (suivant Monsieur Cottu) la tradition était de remettre aux familles

françaises nouvellement affectées à Berlin, un insigne métallique tricolore comportant la croix de la libération.

En 1949, à la disparition du conseil de contrôle, l'écusson tricolore GFCC ne correspondant pas à un arrêté du 30 mars 1946 (article 3 paru au Journal Officiel du 30 mars 1946), porté par le personnel français de cet organisme, disparaît.

L'occupation de la ville par les Alliés est rythmée par la montée de l'opposition entre deux blocs idéologiques. Le montage fait part de l'évènement du blocus de Berlin par les Soviétiques (1948) et du pont aérien des Alliés qui en résulte (1949), mais aussi du rideau de fer ainsi que de la construction du mur de Berlin (1961), symbole de la guerre froide.

Présent jusqu'en 1994, le GMFB (Gouvernement militaire français de Berlin) a assisté à l'ouverture du mur en novembre 1989. Des éléments du contingent français, parmi lesquels le général Cann, commandant des forces françaises à Berlin, s'expriment sur la chute du « Mur de la Honte », et témoignent de l'émotion ressentie par les Berlinoises. Au sein des trois alliés occidentaux, le Gouvernement Militaire Français de Berlin (**GMFB**), le général commandant les forces portait jusqu'à la date du 3 octobre 1990, le titre de gouverneur militaire français de Berlin (le GMFB). Ce rôle étant devenu caduc avec la réunification allemande, il portera le titre de commandant des forces françaises stationnées à Berlin (le CFFSB). Il sera assisté dans cette fonction par un état-major qui aura sous ses ordres directs un détachement de sécurité.

L'appellation de chef du Gouvernement militaire (ou de gouverneur militaire) sanctionne les attributions que le général reçoit de l'ambassadeur près la RFA par le jeu combiné des articles 1 et 2 (1^{ère} partie) du décret n° 55-1273 du 15 septembre 1955.

Article 1^{er} : Outre les attributions normales des ambassadeurs, l'ambassadeur de la République Française auprès de la République Fédérale d'Allemagne exerce, compte tenu des dispositions de l'Accord tripartite sur l'exercice des droits réservés en Allemagne, les pouvoirs reconnus en Allemagne au gouvernement de la République française par le protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la République Fédérale d'Allemagne et ses annexes, la convention sur la présence de forces étrangères sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne et les lettres signées à Paris, le 23 octobre 1954.

Article 2 : En particulier, dans le cadre des attributions qui lui sont conférées à Berlin, en vertu de l'article précédent, l'ambassadeur de la République française auprès de la République Fédérale d'Allemagne a autorité sur le général, Gouverneur militaire français de Berlin, compte tenu des dispositions du décret n°55-1275 en date du 15 septembre 1955 fixant les attributions du général commandant en chef les Forces françaises en Allemagne.

C'est au nom de l'ambassadeur et sous son autorité que le général participe à Berlin à l' « autorité suprême » que les Commandants alliés détenaient conjointement pour diriger l'administration du « Grand Berlin » (Accords Quadripartites du 14 novembre 1944 et du 1er mai 1945), et dont la « déclaration relative à Berlin » du 5 mai 1955 définit l'étendue tant en « pouvoirs réservés » directs qu'en pouvoirs de contrôle sur les autorités allemandes. En sa qualité de chef du Gouvernement militaire de Berlin, le général est assisté du Ministre Délégué dont les attributions sont précisées par la décision de l'ambassadeur de France à Bonn du 16 avril 1958 :

Article 2 : Le Ministre Délégué assiste le général chef du Gouvernement militaire dans l'exercice des pouvoirs réservés par les accords en vigueur, et dans la gestion budgétaire et administrative du Gouvernement militaire Français de Berlin. A cet effet, et dans ces conditions, il a autorité sur l'ensemble des services du Gouvernement militaire.

Article 3 : Le Ministre Délégué remplace le chef du Gouvernement militaire en son absence.

Le personnel du Gouvernement Militaire relevait dès avant 1955 du ministère des Affaires Etrangères, soit par l'intermédiaire du Commissariat général aux Affaires allemandes et autrichiennes, soit directement. Depuis la création d'un Haut Commissaire de la République française en Allemagne (décret du 2 août 1949) ce personnel avait cessé d'être placé sous l'autorité du général Commandant en chef en Allemagne.

Sur le Gouvernement militaire français, les textes sont clairs et aucune difficulté ne surgit dès lorsqu'il est entendu que le Gouvernement « militaire » n'est plus rattaché à l'autorité militaire ; le général, chef du Gouvernement militaire, étant mis à la disposition (en détachement ou hors cadre) du ministère des Affaires Etrangères.

11. L'appellation de « Commandement du Secteur Français » de Berlin prête, elle, en revanche à ambiguïtés.

Le terme « secteur » trouve son origine dans le protocole de Londres du 12 septembre 1944 sur l'organisation politique de l'Allemagne qui divise le Grand Berlin en trois (puis en quatre). Il s'agit de circonscriptions territoriales composées d'un certain nombre de « Bezirke » selon la loi allemande de 1920 – deux pour le secteur français – dans lesquels les commandants de secteur exercent une partie de l'autorité conjointe dévolue à la Kommandatura par le Conseil de contrôle.

Lorsque le Conseil de Contrôle a cessé ses activités en 1948, l' « Autorité suprême en Allemagne » a cessé d'être exercée à quatre et s'est trouvée transférée, chez les Américains, Britanniques et Français, aux Hauts-Commissaires, puis aux Ambassadeurs. Dans le cas français, l'autorité de l'Ambassadeur de la République française sur le général, Gouverneur français de Berlin, est définie par le début de l'article 2 du décret n° 55-1273.

Fin de l'article 2 : « L'ambassadeur est notamment responsable de la sécurité intérieure et du maintien de l'ordre dans le secteur de Berlin occupé par les Forces françaises et, à cet effet, il dispose du général, Commandant ce secteur dont il est habitué à requérir les moyens ».

La fin de l'article 2 indique que les pouvoirs reconnus au général en sa qualité de Commandant de secteur se confondent avec ceux de Gouverneur militaire et qu'ils sont essentiellement de caractère civil et administratif. L'ensemble de ces pouvoirs, y compris l'habilitation à requérir, en matière de sécurité intérieure et de maintien de l'ordre, les moyens du secteur français, est d'ailleurs recueilli en l'absence du général par le Ministre-Délégué, conformément à l'article 3 de la décision du 16 avril 1958 de l'ambassadeur de France près la RFA.

Il en va différemment en ce qui concerne le commandement des Troupes et Services, stationnés pour les besoins de l'occupation dans le secteur français que l'usage a consacré comme le « commandement du Secteur français (Troupes et Services) » puis comme « Commandement du Secteur français » tout court. Pour ce commandement, le général est subordonné non pas à l'ambassadeur, mais au général Commandant en chef les Forces françaises en Allemagne (administration, discipline, instruction et logistique) exerçant les attributions de commandant de région (décret 55-1275 du 15 septembre 1955), alors qu'en matière de défense il reçoit ordre et directives du chef d'état-major des armées.

L'appellation « Commandement du Secteur français de Berlin » prête donc à confusion parce que « secteur français » recouvre des notions différentes : d'une part les responsabilités civiles et administratives de l'ambassadeur, y compris sécurité intérieure et maintien de l'ordre, d'autre part les responsabilités exercées dans le cadre de la hiérarchie militaire. Il convient à cet égard de constater que lorsque la parenthèse (Troupes et Services) était accolée au titre « Commandant du Secteur français » elle levait utilement l'ambiguïté en précisant que le Commandement du Secteur français devait être pris uniquement dans son acceptation militaire.

De même, il convient de préciser les attributions du service de la Sûreté.

Le service de la Sûreté participe activement aux questions de « sécurité intérieure dans le Secteur de Berlin occupé par les troupes françaises », en vertu du décret du 15 septembre 1955.

Ce service est composé de six fonctionnaires de Police détachés auprès du ministère des Affaires Etrangères pour servir au Gouvernement militaire français de Berlin.

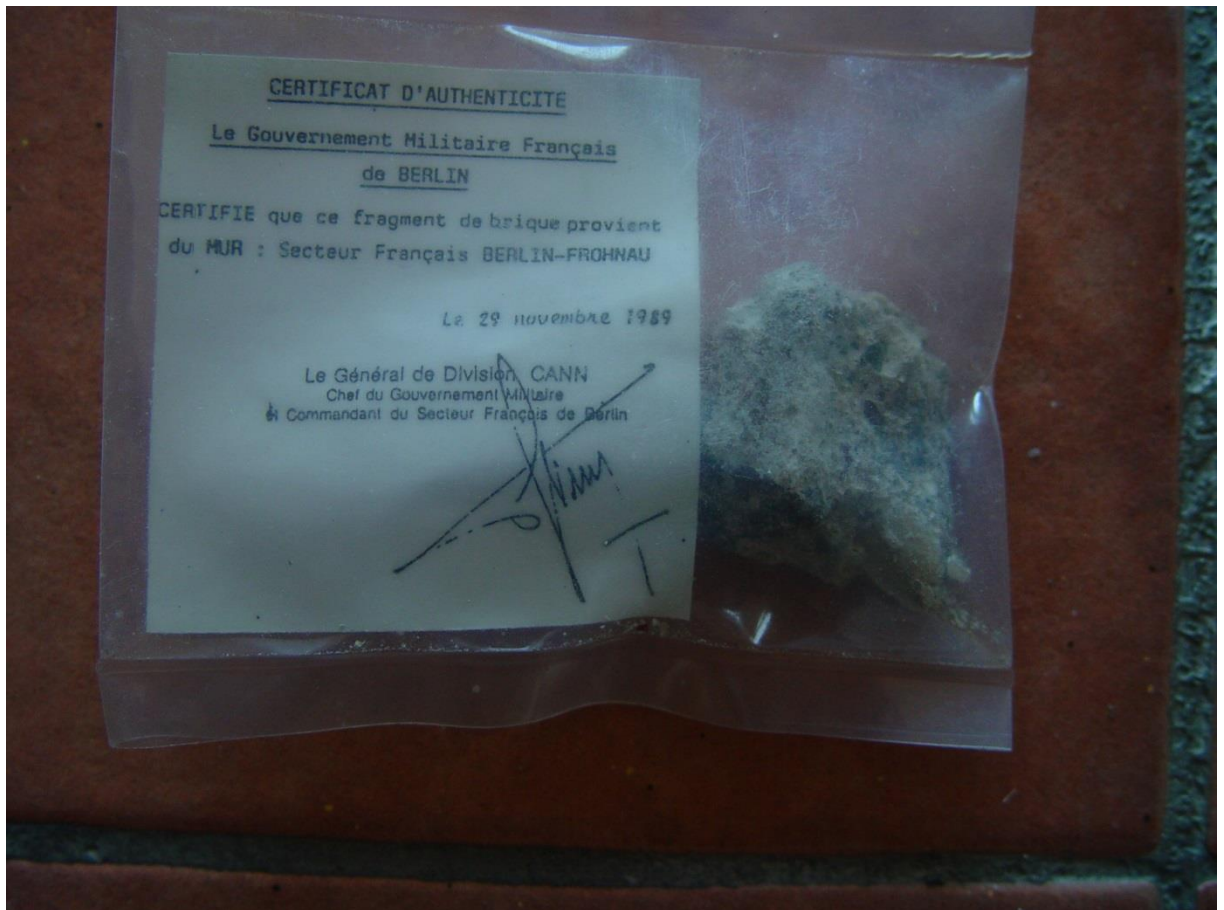
Les attributions et les compétences du service de la Sûreté s'exercent dans trois directions principales, à savoir :

- la sécurité publique qui recouvre la Kommandatura interalliée (où le chef de la sûreté siège au sein du comité de sécurité publique) ainsi que l'aéroport de Berlin-Tegel,

- les liaisons et les informations, grâce aux relations entretenues avec les services de police et autres administrations de Berlin-Ouest ainsi qu'avec les alliés,

- le centre de transit des réfugiés de Berlin-Marienfelde.

Voilà toutes les infos dont il faut s'imprégner pour connaître correctement le dossier Berlin.



Je vivrai la chute du Mur à travers les courriers, les appels téléphoniques de mes correspondants. Nous nous réunirons quelques semaines après l'évènement pour décider de l'ex-gouvernement et du futur des troupes.

Décidément, la retraite m'inspire et depuis quelques années, je suis sur des projets de livres qui traitent de mes 27 années passées au « service militaire » (Titre : de Septembre 1962 à l'Escadron d'Enfer) et 15 autres années passées au sein de ce ministère prestigieux qu'est le ministère des Affaires Etrangères (Titre : Marianne ou une vie républicaine. Je voulais initialement l'appeler : Affaires étrangères, réservées et étranges ?). Rien n'est encore décidé. Les anecdotes se multiplient mais avant, je dois recevoir l'autorisation des services juridiques du ministère. Je suis toujours dans la correction depuis je ne compte plus.

Fascicule édité pour les cérémonies de départ des troupes

1945



1994

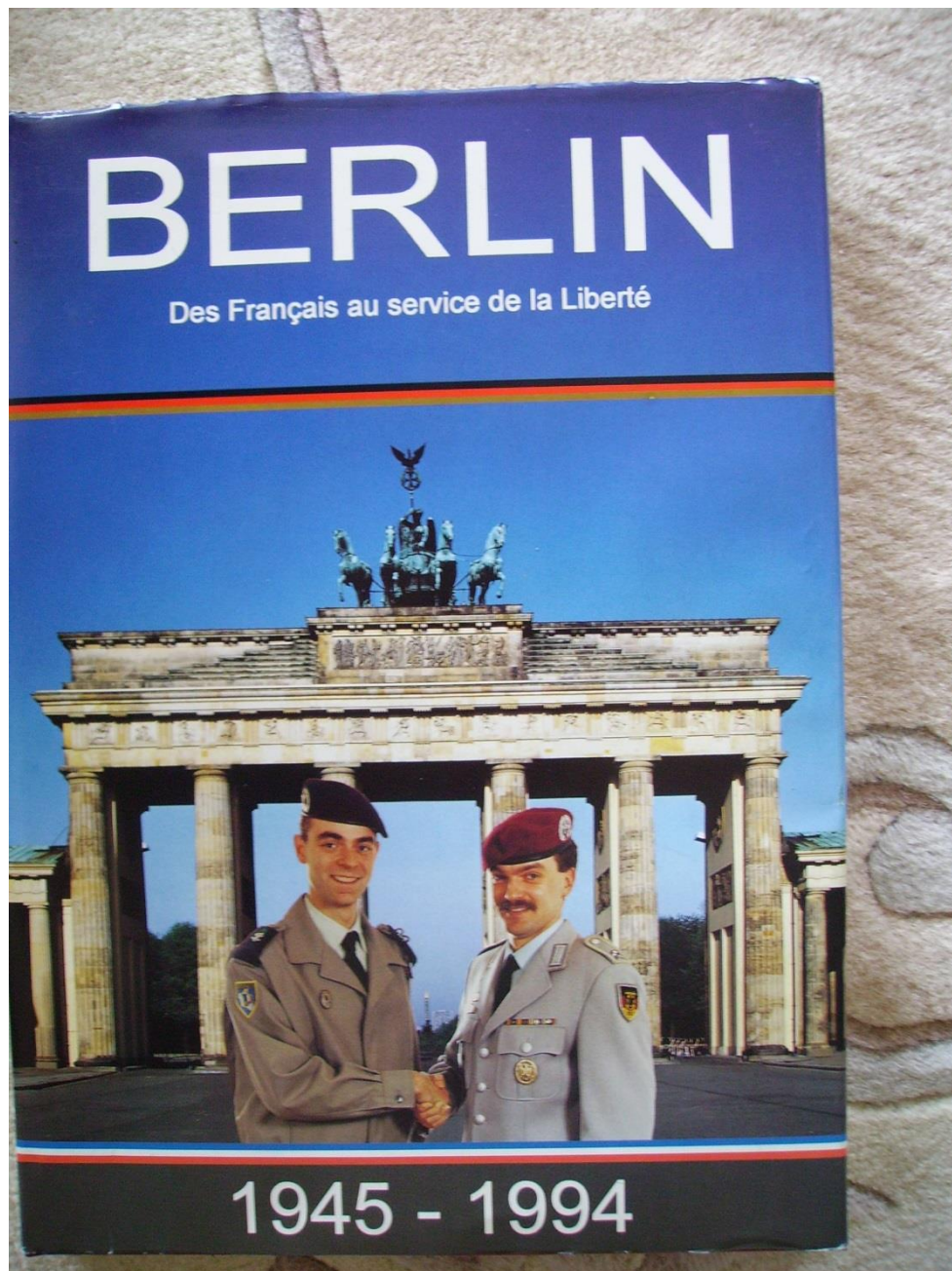


CEREMONIES DE DEPART DES
FORCES FRANÇAISES STATIONNEES A
BERLIN

Dos du fascicule



***Livre édité et distribué notamment aux personnels du Groupe de tutelle
(3500 édités dont 500 numérotés. Je possède l'ouvrage n° 26)***



Quelques couvertures du journal édité par le GMFB

